



ARRÊT  
DU CONSEIL D'ÉTAT  
DU ROI,

*Concernant la police des Noirs.*

Du 8 Septembre 1776.

*'Extrait des Registres du Conseil d'État.*

LE ROI ayant jugé à propos, par ses Lettres patentes du 3 de ce mois, & pour les causes y contenues, d'ordonner qu'il seroit sursis au jugement de toutes contestations concernant les Noirs de l'un ou l'autre sexe, jusqu'à ce que Sa Majesté ait fait connoître ses intentions par un nouveau Règlement; à quoi voulant pourvoir: Oûï le rapport; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que les différens Mémoires qui ont été présentés à Sa Majesté au sujet de l'état & condition des Noirs, que les habitans des

